

3 Octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 3 octobre 2016, à laquelle étaient présents:

Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère
M. Richard Pedneault, conseiller
M. Claude Riverin, conseiller (arrive à 19h04)

Était absent : M. Guy Gauthier, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

17 citoyens (nes) sont présents.

186 03-10-2016 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 186-2016

M. Richard Pedneault propose, appuyé par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- Passage du Queen Mary II;
- Dérogation sur le bruit l'Art Salé;

187 03-10-2016 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016
Résolution 187-2016

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

*Dépôt de la liste des
comptes payés*

5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en septembre 2016.

*Dépôt de la liste des
revenus reçus*

6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en septembre 2016.

7) Correspondance

- Une lettre du ministre des Transports confirmant une subvention de 15 000 \$ pour l'amélioration des chemins municipaux;
- Une lettre du ministre des Transports confirmant une subvention de 15 000 \$ pour l'amélioration des chemins municipaux, répartie sur 3 années financières, 2016-2017-2018;

- Une lettre de l'ATR du Saguenay-Lac-Saint-Jean au sujet du projet d'agrandissement du Pavillon de la montagne;
- Une lettre de Parc aventure Cap Jaseux remerciant la Municipalité pour sa participation financière;
- Un courriel du MAMOT informant la Municipalité qu'elle n'est plus dans l'obligation de lui transmettre les prévisions budgétaires;
- Une invitation de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean à assister au congrès de l'association le 27 octobre 2016;
- Une pétition de l'Association des résidents du lac Bouchard contre les nouvelles constructions au lac Bouchard;
- Une demande de soutien financier du Conseil de fabrique de Petit-Saguenay pour leur activité bénéfice du 22 octobre 2016;
- Une demande de soutien financier de la Fondation Mère Françoise Simard pour leur cocktail dînatoire qui aura lieu le jeudi 24 novembre 2016;

*Rapport de l'inspecteur
Septembre 2016*

9a) Le rapport de l'inspecteur pour les mois de septembre 2016 est déposé au conseil avec le cumulatif depuis le début de l'année.

188 03-10-2016

**9b) 2^e versement du paiement des services de la Sûreté du Québec, 19 047 \$
Résolution 188-2016**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de payer le 2^e versement de la Sûreté du Québec au montant de 19 047 \$.

*Rapport financier
Au 30 septembre 2016*

9e) Rapport financier au 30 septembre 2016 avec estimé pour les 3 derniers mois

Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, madame Maryse Girard, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 30 septembre 2016 avec un estimé des revenus et des charges pour les 3 derniers mois.

188 03-10-2016

**9g) Demande d'autorisation de l'Art Salé, feux d'artifice, le samedi 8 octobre 2016 pour l'événement « La Funéraille des beaux jours »
Résolution 188-2016**

*Autorisation
L'Art Salé
Feux d'artifice*

- Considérant que l'Art Salé, organise l'activité «LA FUNÉRAILLE DES BEAUX JOURS» les 8 et 9 octobre 2016 et que l'organisme demande au Conseil municipal une dérogation sur le bruit pour la soirée du 8 octobre 2016 afin de présenter un spectacle de feux d'artifice en fin de soirée;
- Considérant que l'article 37 du règlement sur les nuisances prévoit que de faire ou permettre qu'il soit fait usage de pétards et de feux d'artifice et d'allumer des feux en plein air, sans l'autorisation de la municipalité, constitue une nuisance et est prohibé et que l'autorisation de la municipalité doit être donnée au préalable;

- Considérant que le service incendie sera sur place afin de veiller au bon déroulement de l'activité;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisme l'Art Salé à tenir cette activité le samedi 8 octobre.

189 03-10-2016 9g) Demande d'autorisation de l'Art Salé, dérogation sur le bruit, le samedi 8 et dimanche 9 octobre 2016 pour l'événement « La Funéraille des beaux jours »
Résolution 189-2016

*Autorisation
L'Art Salé
Dérogation bruit*

- Considérant que l'Art Salé, organise l'activité «LA FUNÉRAILLE DES BEAUX JOURS» les 8 et 9 octobre 2016 sur les parties de lots 8A et 9A du Rang B du canton de Saint-Germains situé sur la rue du Quai, propriété de Mmes Nancy Lavoie, Linda Girard, Josée Tremblay et Isabelle Michon-Campbell et de MM. Olivier Hudon, Stéphane Roy;
- Considérant que l'organisme demande au Conseil municipal une dérogation sur le bruit pour la soirée du 8 octobre 2016 et ce, jusqu'à 3 h du matin;
- Considérant que l'organisme demande également au Conseil municipal une dérogation sur le bruit pour la soirée du 9 octobre 2016 et ce, jusqu'à minuit;
- Considérant que l'organisme demande l'autorisation pour la tenue d'une parade dans les rues du village;
- Considérant que le règlement sur les nuisances prévoit à l'article 31 que lors d'un évènement spécial dont la tenue a été autorisée par résolution le bruit doit cesser à l'heure prévue;
- Considérant que l'article 26 du règlement sur les nuisances prévoit que pour diriger ou participer à une activité, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public, l'autorisation de la municipalité doit être donnée au préalable;
- Considérant que le Conseil est d'accord avec la tenue de cette activité;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisme l'Art Salé à tenir une activité le samedi 8 et dimanche 9 octobre avec une parade dans les rues et de prolonger jusqu'à 3 h du matin le samedi et minuit le dimanche l'heure permise du bruit. Cette résolution ne dispense pas l'organisme de toute autre autorisation ou permis requis.

190 03-10-2016 12) Levée de la séance
Résolution 190-2016

M. Claude Riverin, conseiller, propose de lever la présente à 20 h 36.

Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire